

## Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

## Competitiveness clusters in Algeria: what prospects for the industrial territory of Bordj Bou Arreridj

Malek Amghar <sup>1\*</sup>,

Ouari Meradi <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Université de Bejaia (Algérie), laboratoire RMTQ, Email : [malek.amghar@univ-bejaia.dz](mailto:malek.amghar@univ-bejaia.dz) 

<sup>2</sup> Université de Bejaia (Algérie), laboratoire LED, Email : [ouari.meradi@univ-bejaia.dz](mailto:ouari.meradi@univ-bejaia.dz) 

**Reçu le :17-07-2023**

**Accepté le : 30-12-2023**

### Résumé :

Notre contribution s'interroge sur la création des pôles de compétitivité en Algérie à partir des nouvelles agglomérations industrielles de PME, à l'exemple de celle de Bordj Bou Arreridj. Les résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon d'entreprises locales ont montré que le fondement de base de cette forme d'organisation qui réside dans l'existence d'une relation synergétique en trois types d'acteurs locaux (entreprises-université et acteurs de la formation) est quasi-inexistante.

**Mots clés :** Pôle de compétitivité ; entreprise ; réseaux, relations

**JEL Classification Codes :** L24, L26, L53,

### Abstract:

Our contribution questions the creation of competitiveness clusters in Algeria from new industrial agglomerations of SMEs, such as that of Bordj Bou Arreridj. The results of the survey conducted with a sample of local businesses showed that the basic foundation of this form of organization, which lies in the existence of a synergistic relationship between three types of local actors (businesses-university and training actors) is almost non-existent.

**Keywords:** Competitiveness cluster; business; networks, relationships

**JEL Classification Codes :** L24, L26, L53,

---

\* Corresponding author.

# Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

---

## 1. Introduction :

La présente contribution se veut une description analytique du passage de l'Algérie d'un paysage industriel caractérisé par une industrie lourde, sous la stratégie des industries industrialisantes des années 70, vers un paysage caractérisé par une prédominance de la PME privée et l'objectif d'en faire des pôles de compétitivité.

La dimension spatiale du développement (le territoire) était, pendant longtemps, ignorée par les économistes et les institutions publiques dans leurs travaux et politiques. En effet, à une époque, sur les politiques de développement économiques, les décideurs et les chercheurs s'intéressaient davantage aux moteurs de développement (industrie lourde) qu'à l'espace lui-même (territoire) qu'il faut développer. Suivant le modèle de croissance développé par François Perroux, l'Etat algérien a misé sur la grande industrie fordiste traduite sous forme de pôles concentrés dans des espaces très réduits à partir desquels se diffuse le développement et la croissance vers d'autres espaces.

Pendant, après quelques années d'expériences et vue les limites que présentaient ces modèles de développement traditionnels (grandes entreprises et pôles de croissance) ainsi que la crise qui a touché la plupart des pays qui les ont adoptés, d'autres modèles de développement ont vu le jour, mettant au centre de leur analyse les entreprises de petites dimensions innovantes, qui ont fait apparaître de nouvelles formes d'organisation industrielle. Cet état de fait, s'est matérialisé depuis le début des années 70 par l'apparition et la réussite de plusieurs régions (pays) en matière de développement et de dynamisme économique. Une réussite axée aussi bien sur l'importance des relations interentreprises et différents acteurs locaux, que sur la dynamique entrepreneuriale locale.

Par ailleurs, ce constat est d'autant plus important au lendemain de l'indépendance de l'Algérie. Dans le but de construire une économie nationale viable basée sur un système industriel cohérent et intégré, l'Algérie avait entamé un grand chantier, en lançant plusieurs

programmes et politiques ainsi que la promulgation de plusieurs textes de loi en faveur de l'investissement.

En effet, l'Algérie n'est pas en reste. Elle adopta juste après son indépendance une stratégie basée sur des industries lourdes, connues sous le nom des industries industrialisantes qui a servi comme référence théorique au processus d'industrialisation du pays, en ayant pour objectif la création d'un système industriel cohérent et intégré qui vise à diffuser à partir des pôles industriels vers d'autres régions ; la croissance, le progrès et le dynamisme.

Toutefois, le temps a montré les limites de cette stratégie en obligeant les pouvoirs publics à revoir leur modèle par l'adoption d'une nouvelle politique axée sur l'entrepreneuriat privé et l'industrie à petite échelle (PME).

Après quelques années, le phénomène de l'entrepreneuriat privé et la prolifération de la PME dans plusieurs régions du pays a fait de certaines d'entre-elles spontanément des agglomérations industrielles spécialisées dans plusieurs filières ou activités. Cet état de fait a inspiré, ces dernières années, l'Etat algérien à inscrire un projet de lancement de pôles de compétitivité en transposant le modèle français et ce, dans le but d'encadrer au mieux ces agglomérations industrielles qui émergent en les orientant vers les logiques technopolitaines.

Mais, ces agglomérations industrielles qui émergent dans plusieurs régions du pays répondent-elles aux conditions de labellisation de pôle de compétitivité en ayant au préalable une tradition de coopération interentreprises et acteurs de la recherche / formation ?

Les agglomérations industrielles examinées ici se limitent à celle de Bordj Bou Arreridj (désormais : BBA).

Il sera question en effet, de s'interroger sur l'existence d'une tradition de coopération en identifiant les différents types de relations (commerciales, industrielles, de recherche, etc.) entre acteurs locaux qui seraient à l'origine de cette dynamique locale et d'en tirer les conclusions quant à l'adaptabilité du concept de pôle de compétitivité.

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

### **2. Les pôles de compétitivité : une mise au point conceptuelle**

#### **2.1. Origine et définition**

Le modèle des pôles de compétitivité est un instrument relativement récent introduit au mois de juillet 2005 avec deux vagues de labélisation, une première datant de 2007 et la seconde datant de 2010 pour compter 71 pôles de compétitivité labélisés.

L'idée de création des pôles de compétitivité dans le cadre de la politique industrielle française remonte vers la fin de l'année 2004 suite au rapport Blanc (2004) ayant établi un constat sur les origines du ralentissement de l'économie française (Froehlicher Th, et Barès F, 20014).

Les pôles de compétitivité trouvent leurs origines dans les travaux Marshall A (1890) sur les districts industriels et l'agglomération d'entreprises dans un territoire délimité. Un pôle de compétitivité n'est finalement qu'une déclinaison du district industriel italien.

En se référant à la définition de la DATAR, « *un pôle de compétitivité se définit comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagées dans une démarche partenariale destinées à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant, conduits en commun en direction d'un (ou de) marché(s) donné(s). Par cette mise en réseau des acteurs de l'innovation, la politique des pôles a comme objectifs : développer la compétitivité de l'économie française en accroissant l'effort d'innovation ; conforter sur des territoires des activités, principalement industrielles, à fort contenu technologique ou de création ; accroître l'attractivité de la France, grâce à une visibilité internationale, renforcer et favoriser la croissance et l'emploi* » (<http://www.competitivite.gouv.fr/>).

Ainsi, comparativement aux expériences antérieures de type district industriel ou SPL, les pôles de compétitivité accordent une importance vitale à l'implication des acteurs de la recherche

scientifique et de formation et ce, en produisant des connaissances transférables vers le monde productif et proposant aussi des formations adaptées aux besoins de ces pôles.

Aussi, les pôles de compétitivité, selon Courlet C et Pecqueur B (2015) ne sont pas des créations ex-nihilo, mais doivent se construire à partir de dynamiques de coopération déjà existantes, parfois même sur une très longue durée.

## **2.2. Objectifs et missions des pôles de compétitivité**

Les principales vocations d'une politique des pôles de compétitivité consistent à développer les activités innovantes des entreprises, la recherche et développement ainsi que la formation.

En nous référant à la politique des pôles de compétitivité en France, parmi les objectifs visés par cette nouvelle forme d'organisation industrielle, on trouve la consolidation de la compétitivité internationale de l'économie française, la croissance économique, l'emploi, l'amélioration de l'attractivité du territoire par une meilleure visibilité internationale, favoriser l'innovation, etc.

## **2.3. Le pôle de compétitivité, une forme particulière de réseau**

Plusieurs spécialistes perçoivent le pôle de compétitivité comme étant un réseau inter-organisationnel dont le mode d'organisation est considéré comme étant hybride, flexible et dynamique (Pesqueux Y, 2004), qui coordonne des acteurs hétérogènes, juridiquement et financièrement indépendants ; entreprises, centres de formation et de recherche publique et privée, (Edouard S, Voisin, C, Ben Mahmoud-Jouini, S, Claret, N et Geindre, S, 2004). Ces acteurs se définissent comme étant des partenaires dans la mesure où des échanges et des transactions se développent entre eux sur la base des relations de coopération, de partage d'intérêts et d'objectifs communs.

Un pôle de compétitivité en tant que réseau d'organisation réuni en son sein des acteurs de tailles différentes (grandes entreprises, PME) et de statuts différents (public et privé) engagés dans une démarche partenariale.

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

Si les acteurs d'un réseau, par la coopération, doit permettre la réalisation d'un objectif commun (objectif peut prendre plusieurs aspects), le pôle de compétitivité, quant à lui, doit permettre aux acteurs adhérents de développer des projets communs ayant un caractère seulement innovant dans le but d'améliorer leur compétitivité, et celle du territoire qu'ils les abritent. De ce point de vue, Verlaque (2008) considère le pôle de compétitivité comme étant une forme particulière du réseau.

### **2.4. Caractéristiques des pôles de compétitivité**

Il existe plusieurs caractéristiques qu'on peut associer au pôle de compétitivité. Bien qu'il présente des relations de coopération inter-organisationnelles, ces dernières ne concernent que les relations s'inscrivant dans le domaine technologique. Cette distinction par les projets innovants dans le domaine technologique constitue l'une des principales caractéristiques des pôles de compétitivité.

L'existence d'un pôle de compétitivité s'inscrit dans un espace géographique délimité, où la coopération entre ses membres se limite dans cet espace préalablement défini pour parler d'un réseau localisé ou territorialisé. Toutefois, certains pôles de compétitivité peuvent prendre une dimension mondiale tel que le pôle de compétitivité des solutions communicantes sécurisées Provence-Alpes- côte d'azur « ST micro-électronics », en France.

Dans le but de réaliser des projets coopératifs innovants, l'organisation des activités sous forme de projets formant un réseau territorialisé, constitue une autre caractéristique des pôles de compétitivité.

En effet, dans une suite des travaux de plusieurs spécialistes (Ehlinger S, Perret V, Chabaud, D, 2007), les pôles de compétitivité, comme les formes qui les précèdent, sont considérés comme une forme de réseaux de coopération inter-organisationnelle territorialisée dans la mesure où ils se basent sur le principe de la territorialité. Cette territorialité qui définit le périmètre d'action des acteurs du réseau est

le principe fondateur de plusieurs autres formes organisationnelles étudiées dans la littérature spécialisée.

Selon Ehlinger et al. (2007 : 156), les réseaux territorialisés « *peuvent se définir comme des ensembles coordonnés d'acteurs hétérogènes, géographiquement proches, qui coopèrent et participent collectivement à un processus de production* ».

### **3. La stratégie des industries industrialisantes ; l'échec d'une longue expérience**

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie adopta un modèle de développement économique inspiré des pôles de croissance de François Perroux. Dans ce contexte, pour mener à bien ce modèle et pour fonder une économie productive efficace, elle opta pour un mode de développement par la planification centralisée. Dès lors, sa stratégie de développement était fondée sur une industrie lourde connue sous le nom des « industries industrialisantes ».

Malgré l'ambition de l'Etat de rattraper le retard causé par la période coloniale en construisant une économie nationale viable, ses premières tentatives se limitaient à un simple replâtrage de l'existant loin de toute nouvelle initiative.

En effet, ce n'est qu'à partir de la fin des années 60 et début des années 70 qu'une nouvelle stratégie industrielle commence à se dessiner à partir du concept des industries industrialisantes de G. De Bernis.

Le modèle des industries industrialisantes qui est inspiré de la théorie des pôles de croissance de F. Perroux est fondé sur des industries lourdes concentrées dans des pôles. Dans ce cadre, l'Algérie compte créer une structure industrielle cohérente fondée sur la création de pôles de développement visant à diffuser, via des industries motrices, la croissance et le développement vers les territoires les moins dotés d'activités économiques suivant le principe ainsi défini par F. Perroux (1969) ; « *le pôle complexe appelle de nouvelles créations, ébranle des régions et change la structure et l'environnement qu'il anime* ».

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

L'objectif visé par cette théorie est de densifier le tissu industriel d'un pays, à travers l'implantation de complexes industriels composés de branches d'activité qui vont jouer un effet d'entraînement.

Dans ce sens, si un effet d'entraînement devait exister, De Bernis (cité par A. Amarouche, 2004) souligne que les différents secteurs sont inter-liés par les inputs et par leurs outputs, ce qui implique la présence de secteurs de production de biens d'équipements et de produits intermédiaires destinés à une consommation productive interne.

En application du principe de cette théorie, l'Etat algérien a choisi un certain nombre d'industries jugées capables d'exercer cet effet d'entraînement sur le développement d'autres industries. Citons l'exemple de l'industrie mécanique/électronique, sidérurgique/métallurgique, de la pétrochimie, électricité, etc.

A partir de ces industries motrices, les effets d'entraînement devraient construire un tissu industriel cohérent et intégré où les industries ne sont pas simplement proches géographiquement les unes aux autres mais procèdent à des échanges qui activent une proximité organisée.

Par ailleurs, de graves difficultés apparaissent vers la fin des années 80. L'ampleur des investissements réalisés est loin d'apporter tous les résultats escomptés (absence des effets d'entraînement attendus, absence de complémentarité et d'articulation entre les différentes activités économiques, etc.). Dès lors, une intervention de l'Etat devient nécessaire pour encadrer le tissu industriel de base aux fins de l'ajuster en fonction des besoins du pays et de l'industrie (ajustement entre l'amont et l'aval)

### **4. Evolution du climat des affaires et l'entrepreneuriat privé**

Suite à l'échec du modèle industriel adopté pendant les années 70, les pouvoirs publics ont lancé un vaste chantier afin de préparer un climat des affaires favorable à l'investissement et de construire un tissu industriel de PME/PMI dense et cohérent. En faisant, le secteur

industriel notamment privé n'a cessé de connaître une progression accrue.

Nous revenons sur les principaux textes de lois et mesures prises en sa faveur à partir des années 80.

#### **4.1. La loi relative à l'orientation de l'investissement économique privé national**

Après une longue période de marginalisation, le secteur privé a connu durant les années 80 un début de remise en valeur de la part des autorités algériennes et ce, en adoptant une nouvelle politique définie dans le cadre de la nouvelle loi n°81-11 du 21 août 1982. Elle affirme son rôle et son importance dans l'économie nationale et lui précise les activités vers lesquelles il peut s'orienter ainsi que les modalités du montage des projets (agrément, types d'investissement, seuil maximum de capitaux à investir, etc.). En 1982, on comptait déjà 12000 entreprises privées.

Dans le cadre de cette loi, la volonté de promouvoir et de suivre le secteur privé s'est matérialisée aussi par la création auprès du ministère de la planification et de l'aménagement du territoire un organisme chargé de l'orientation, de la coopération et du suivi des investissements privés.

Vers la fin des années 80, avec la situation économique du pays qui commence à se dégrader (chute des recettes en devises et fiscales, pénurie, etc.), une autre loi relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux fut promulguée, à savoir la loi 88-25 du 12 juillet 1988. Cette loi intervient dans l'objectif d'apporter plus de facilités en termes de procédures ainsi que l'octroi d'avantages fiscaux et financiers afin de promouvoir l'investissement et d'améliorer la situation économique du pays.

La présente loi marque une rupture avec les précédentes en mettant fin à l'obligation de l'obtention d'agrément, la suppression du plafonnement des capitaux à investir, etc.

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

### **4.2. Le code des investissements de 1993 et la loi du 12/12/2001 relative à l'orientation sur la promotion de la PME**

Dans le but de promouvoir l'investissement et les PME, le code des investissements de 1993 vient succéder aux différentes lois promulguées durant les années 80. Dans le cadre du processus de l'ouverture et de libéralisation économique du pays, ce code vise à combler les lacunes de ce qui précède en matière de lois régissant l'investissement privé national et étranger quant à leur accès aux différents secteurs d'activité.

Dans ce cadre, plusieurs avantages sont accordés aux investisseurs ; des avantages fiscaux, parafiscaux, la réduction des droits de douanes pour les équipements importés, etc.

Loi du 12/12/2001 relative à l'orientation sur la promotion de la PME a été promulguée dans le souci de construire un système industriel intégré. Elle vise à accorder une importance accrue aux activités de sous-traitance afin de densifier le tissu de la PME. Dans ce cadre, un conseil national visant à promouvoir la sous-traitance a été créé.

Elle vise aussi à orienter les PME quant à leur accès aux avantages et facilités décidées, encourager l'investissement en PME, encourager les PME exportatrices, mettre en place un système d'information efficace sur les PME, etc.

Enfin, depuis son indépendance, l'Algérie n'a cessé d'innover en matière de lois et dispositifs visant à promouvoir l'entrepreneuriat privé afin de créer un tissu industriel dense et intégré.

La question qu'on pourrait se poser ; comment doit-on procéder et combien d'années faudrait-il attendre pour atteindre cet objectif et arriver à bâtir un système industriel capable de relever le défi en produisant des richesses constituant ainsi une source de rechange pour les hydrocarbures et procurer l'indépendance au pays vis-à-vis de l'extérieur en matière d'importation.

A ce propos, la mise en œuvre d'une politique industrielle capable de relever ce défi s'impose. En effet, dans le cadre du Schéma

National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025) initié dans l'objectif de reconfigurer le territoire national en matière de ressources et d'activités, une nouvelle stratégie industrielle a été dessinée durant les années 2000 qui se veut une alternative au retard cumulé pendant toute cette période en abritant le lancement de pôle de compétitivité et d'excellence.

## **5. Politique de pôle de compétitivité**

Les expériences d'industrialisation vécues par plusieurs pays ont fait produire une panoplie de formes d'organisation industrielle. Tout devient cluster, district, SPL ou pôle de compétitivité dès lors que se forme une agglomération géographique d'entreprises ou un réseau d'acteurs fortement innovants. En effet, les expériences emblématiques des districts industriels italiens, technopôles ou pôles de compétitivité en France, les clusters aux USA font souvent l'objet de référence mais recouvrent des réalités très différentes et s'inscrivent dans un cadre institutionnel propre en s'appuyant sur des politiques publiques qui les différencient.

Se référant à l'expérience française, les pôles de compétitivité représentent un modèle de développement territorial impulsé par l'Etat (Messeghem K et Paradas A, 2009).

Dans le cadre de la nouvelle stratégie industrielle et en s'inspirant du modèle français, l'Etat algérien veut lancer ses pôles de compétitivité.

Cependant, si la France a réussi le pari en créant 71 pôles en 2011 qui rassemblent plus de 6000 entreprises et 1000 centres de recherches, cela va-t-il être facilement réalisable en Algérie ? Son engagement dans cette politique serait-il une simple reproduction des dispositifs existants en France ? Sinon, quelle adaptabilité des pôles de compétitivité français pour l'Algérie ?

Or, de par les expériences connues dans le monde, la mise en œuvre d'une organisation technopolitaine va bien au-delà de la présence d'une population d'entreprises et de la réalisation d'infrastructures modernes de recherche et d'encadrement. Elles sont nécessaires, mais

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

elles ne sauraient suffire à créer un milieu innovateur (pôle de compétitivité) sans l'existence, au préalable, de savoir-faire collectifs, de tradition de coopération et d'apprentissage.

### **6. Pôle de compétitivité au centre de la politique nationale d'aménagement du territoire et de la stratégie industrielle**

S'inscrivant dans le contexte algérien, les pôles de compétitivité constituent un des objectifs de la politique nationale d'aménagement du territoire. Ils visent à la convergence de la stratégie industrielle et du schéma national d'aménagement du territoire « SNAT 2025 ».

Dans une communication du ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme (2007), il est retenu une démarche par une approche multicritères qui consiste à :

- Repérer / développer les noyaux de recherche de haut niveau (Identification des domaines) ;
- Repérer les PME-PMI actives dans ces domaines et les grandes entreprises de portage ;
- Croiser les données – proposer les premiers pôles.

Cette approche a permis d'identifier six (06) pôles de compétitivité :

- Alger – Sidi abdellah – Bouinan
- Oran – Mostaganem – Sidi Bel Abbès – Tlemcen
- Constantine – Annaba – Skikda
- Sétif – Béjaïa – **Bordj Bou Arreridj** – M'sila
- Ouargla – Hassi Messaoud – Ghardaïa
- Médéa – Boughezoul – Laghouat

Il s'agit de privilégier une démarche volontariste de l'Etat fondée sur la concertation entre différents acteurs. Elle n'est ni Bottom-up (bas en haut), comme le modèle de la Silicon Valley, ni Top-down (haut en bas) comme le modèle d'appel à projets en France (MATE, 2007)

Dans ce sens, la prise de conscience des autorités publiques que le modèle américain et le modèle français ne peut s'appliquer dans le contexte algérien que si une approche mixte (Up-down) de type horizontal, synergétique, coopératif et responsable est mise en œuvre.

Mais cette prise de conscience est-elle opérationnalisée sur le terrain en fédérant les acteurs du territoire, notamment les entreprises et les institutions de recherche et formation à travailler en synergie ?

## **5. Essai de diagnostic de la dynamique industrielle et territoriale de BBA et perspective de création d'un pôle de compétitivité**

Avec une illustration pratique, il s'agit d'analyser les résultats de l'enquête portant l'impact de la dynamique industrielle sur la dynamique territoriale dans la région de BBA à travers l'analyse des relations interentreprises, les réseaux de coopération et d'échange...etc.

L'objectif de cette enquête est de mesurer le degré d'insertion des entreprises locales dans leur milieu local entre elles et avec les acteurs de la recherche et formation, en tissant des relations d'échange (commerciales ou industrielles, etc.) susceptibles d'enclencher une dynamique de réseaux d'organisation comme critère de fonctionnement d'un pôle de compétitivité.

Notre choix de BBA est motivé par le fait que cette région a été identifiée déjà dans le schéma national d'aménagement du territoire 2025 comme pôle de compétitivité d'une part, et d'autre part, BBA, depuis pratiquement le début des années 2000, commence à apparaître comme agglomération industrielle de grande envergure de par la diversité de ses secteurs d'activité et la dynamique de création d'entreprises locales.

### **5.1. Confection du questionnaire et déroulement de l'enquête**

Nous avons élaboré un questionnaire scindé en six sections (voir annexe). Ce dernier a été distribué aux différentes entreprises privées implantées dans la zone industrielle de BBA.

Au terme de notre enquête de terrain, nous avons pu distribuer 40 questionnaires auprès des entreprises abritant différents secteurs d'activité. Et nous avons pu récupérer 34 questionnaires. Sur les 34 questionnaires récupérés, seulement 16 questionnaires sont réellement exploitables.

## Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

### 5.2. Choix de l'échantillon et mode d'administration du questionnaire

Le choix de l'échantillon a été fait selon la méthode aléatoire. Il est justifié par le fait que les critères de la méthode des quotas ne pouvaient être respectés, et qu'on ne pouvait s'assurer de la représentation équivalente des différents secteurs d'activités.

Nous avons opté dans la plupart des cas pour un questionnaire direct (auto-administré), et dans le souci de recueillir les appréhensions des entrepreneurs et de les assister dans le remplissage des questionnaires, notamment pour ceux qui non pas pu saisir facilement le contenu du questionnaire, ce dernier était accompagné d'entretien semi-directif.

### 4.3. La structure de l'échantillon

Tableau N°01 : Taille et structure de l'échantillon final

Secteur d'activité	Echantillon ciblé	Echantillon final	Taux de réponse
Industrie agro-alimentaire	09	06	15%
Industrie des matériaux de construction, céramique et BTPH	08	04	10%
Industrie Sidérurgique, métallique et métallurgique	01	00	00%
Industrie Electroniques et Electriques	07	04	10%
Industrie chimique et caoutchouc	08	03	7,5%
Industrie textile et habillement	05	03	7,5%
Industrie du bois, papier et emballage	02	00	00%
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>20</b>	<b>50%</b>

Source : Réalisé par nous même à partir de l'enquête de terrain 2021/2022

Les restrictions apportées à notre échantillon sont dues essentiellement à l'élimination des questionnaires qui nous ont été retournés, soit mal remplis ou complètement vierges, soit non encore restitués par les entreprises concernées.

#### **4.4. Le choix des facteurs de localisation et son impact sur le développement d'une dynamique territoriale : quels rôles pour les proximités ?**

L'objectif ici consiste à identifier la ou les logiques qui sous-tendent la dynamique industrielle dans la région d'étude. Pour ce faire, nous procéderons en premier lieu à l'analyse des facteurs de localisation des entreprises et les facteurs à l'origine du choix du secteur d'activité. En second lieu, nous passerons à l'examen de la nature des relations interentreprises. Ce qui nous permettra de comprendre le mode d'organisation industrielle prévalant dans la région de BBA et ses implications en termes de dynamique territoriale.

##### **4.4.1. Conditions de localisation et développement de relations : impacts des proximités**

L'organisation d'un territoire peut être appréhendée sur la base d'une agglomération d'activités différentes, ou d'une spécialisation industrielle (activités complémentaires).

Lorsque les entreprises ont la même activité ou des activités complémentaires, des économies d'agglomération, d'information et de communication peuvent en découler.

C'est dans ce cadre que l'analyse en termes de proximités trouve toute son importance dans la compréhension des dynamiques industrielles et les logiques de construction des territoires.

##### **4.4.2. L'effet des proximités et localisation territoriale**

Il sera abordé dans le tableau n°2 l'analyse des motivations ayant influencées les intentions des entrepreneurs enquêtés dans leur choix de localisation et du type d'activité.

## Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

**Tableau N°2 : Motivations liées aux choix du projet d'entreprise et sa localisation (activité/territoire)**

Motivation (†)	Motivation 1		Motivation 2		Motivation 3		Motivation 4		Motivation 5		Motivation 6	
	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui
I.A.A	3	3	6	1	3	3	4	2	6	0	2	4
I.Mat.Const	0	3	4	1	3	1	3	1	4	0	2	2
I.E.E	2	3	1	1	0	1	1	3	1	0	1	1
I.Ch.P	3	1	3	1	2	1	2	1	2	1	0	3
I.T.H	2	0	2	0	1	1	2	1	2	0	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>13</b>
<b>Total</b>	<b>20</b>		<b>20</b>		<b>20</b>		<b>20</b>		<b>20</b>		<b>20</b>	

**Source :** Réalisé par nous même à partir des données de l'enquête de terrain 2021/2022

La lecture et l'analyse des informations du tableau n°1 permet de constater que :

- Le choix de l'activité dans la région de BBA s'explique en majorité, soit 14 entrepreneurs (70%), par la présence d'entreprise dont l'activité est similaire ou complémentaire. Ce choix se trouve motivé autant par des enjeux liés à la concurrence et la veille stratégique que par le développement d'éventuelles relations d'échange. Ce qui explique l'importance et la prise de conscience de l'importance de la proximité géographique en matière de localisation.
- La motivation liée à l'existence des débouchés (clients ou marché aval) à leurs produits se trouve représenté par 8 cas, soit 40 % et qui abrite tous les secteurs d'activité en raison de l'existence d'un marché aussi bien local que national. Ce qui témoigne de l'effet

---

† **Motivation 1 :** proximité d'entreprises dont l'activité est similaire / **Motivation 2 :** proximité d'entreprises dont l'activité est complémentaire / **Motivation 3 :** proximité d'entreprises fournisseurs (marché en amont) / **Motivation 4 :** proximité d'entreprises clientes (marché en aval) / **Motivation 5 :** existence d'un savoir-faire et mains d'œuvre qualifiée / **Motivation 6 :** opportunité d'affaire (secteur choisi est vierge).

positif et de l'importance de la proximité géographique en matière de choix de localisation voire même d'activité.

- L'importance de la motivation liée à la présence d'une opportunité d'affaire exploitée était exprimée par 13 entrepreneurs (soit 65 %) et ce, en raison du secteur choisi qui était vierge ou qui présente un avenir prometteur. Ceci est dû au fait que la majorité des activités industrielles de la région sont des activités qui se sont développées que récemment et l'existence d'un marché national en expansion remarquable.
- L'existence d'un marché amont par la présence d'entreprises susceptibles d'être des fournisseurs potentiels aux entreprises enquêtées est exprimé par 09 entreprises (soit 45 %). La recherche de de partenaires en amont (fournisseurs) constitue aussi, pour une certaine catégorie d'activité présentent au niveau de ce territoire, une condition et un facteur motivant en matière de de recherche de proximité géographique et organisationnelle liée à la colocalisation et le choix du type d'activité.  
Toutefois, un peu plus de la moitié des entreprises enquêtées (soit 11) n'ayant pas exprimées cette motivation se trouvent dépendantes dans une large mesure dans leurs relations en amont du marché étrangers.

#### **4.4.3. Etat des relations en amont développées par les entreprises enquêtées (relations industrielles)**

Il sera question d'évaluer le niveau des relations en amont développées par les entreprises enquêtées dans le but d'établir un constat sur l'importance des effets des proximités sur la localisation de ces dernières.

## Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

**Tableau N° 3 : Source des inputs (matières premières et produits semi-finis / composants)**

Sources des inputs (Matières premières et produits semi-finis)	Matières premières		Produits semi-finis / composants	
	Fréquences	%	Fréquences	%
Même zone industrielle	02	10 %	01	5 %
Autres zones/région de BBA	00	00%	00	00%
Du marché national (autres régions du pays)	14	70%	03	15%
Du marché étranger	10	50%	10	50%

**Source :** Elaboré par nous même à partir des données de l'enquête de terrain 2021/2022.

Nous constatons à travers les données de l'enquête présentant les principales sources effectives (réelles) d'approvisionnement en inputs (matières premières et produits semi-finis et composants), que la quasi-totalité des entreprises enquêtées s'approvisionnent, soit dans d'autres régions du pays, soit de l'étranger. Sur l'ensemble des entreprises enquêtées, 70 % des entreprises déclarent que leurs sources d'approvisionnement en matières premières se trouvent sur le marché national (d'autres régions du pays) et 50 % ont soulignées qu'elles dépendent aussi dans une large mesure du marché étranger et ils s'approvisionnent principalement de France, Italie, Chine, Turquie.

Même constat pour la source des produits semi-finis, mais avec des fréquences très faibles (soit 15 % pour les entreprises qui s'approvisionnent dans d'autres régions du pays et 50 % de l'étranger). Cet état de fait s'explique par le fait que certaines entreprises étudiées, à des proportions variables comme montré dans le tableau n°3, utilisent dans leurs activités des matières premières à l'état brut et certaines d'autres qui confient des sous-traitances ou qui reçoivent des sous-traitances dépendent principalement de l'étrangers ou du marché national (notamment pour les activités de montage de produits

électroniques et électroménagères, les industries chimique et caoutchouc, celles relevant du textile et habillement.

Cet état de fait montre la faiblesse même des relations d'ordre commerciales et industrielle (sous-traitance) interentreprises au sein du territoire en question.

Nous constatons dans ce qui précède que le territoire de BBA n'offre pas la totalité des inputs nécessaires, et que les entreprises enquêtées s'approvisionnent en inputs dans d'autres régions du pays ou encore de l'étranger. Ceci peut constituer une raison pour laquelle l'absence de réseaux de relations de coopération et d'échange interentreprises locales.

#### 4.4.4. Etat des relations en aval (commerciales) développées par entreprises enquêtées

**Tableau N° 4 : Répartition des clients des entreprises selon leur nature (entreprises et / ou consommateurs) et leur localisation**

Nature et localisation des clients	Fréquence	Pourcentage (%)
Entreprises de la même zone industrielle	01	5%
Entreprises d'autres zones à BBA	00	00%
Entreprises d'autres wilayas	01	5%
Consommateurs de la même région	20	100%
Consommateurs d'autres régions	20	100%
Consommateurs d'autres wilayas	20	100%

**Source :** Elaboré par nous même à partir des données de l'enquête de terrain 2021/2022.

La lecture des informations recueillies par notre enquête dans le tableau n°4 montrent que la majorité des entreprises enquêtées fabriquent des produits destinés à la consommation finale des ménages (soit 100%), contre seulement deux entreprises (représentant 5 % de

## Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj

l'échantillon) parmi celles qui déclarent qu'elles fabriquent aussi des produits destinés à être utilisés dans la consommation intermédiaire d'autres entreprises (soit les produits d'emballage en plastique, ustensiles, produits chimiques, etc.).

Ces dernières fournissent des entreprises locales et des entreprises dans d'autres régions du pays dans leurs processus de production et leurs besoins.

Cependant, les relations de type clients-fournisseurs entre les entreprises colocalisées dans ce territoire sont très faibles pour ne pas dire inexistantes.

Quant à la localisation des partenaires commerciaux (clients) des entreprises enquêtées, la totalité déclare, pour les produits destinés à la consommation finale, avoir des parts de marché tant sur le marché local ou régional que sur le marché national.

### 4.4.5. Etat des lieux des relations entreprises locales-université et centre de formation

**Tableau N°5 : Répartition des entreprises ayant ou non des relations avec l'université et centre de formation professionnel de BBA**

Réponses	Avec l'université de BBA		Avec le centre de formation professionnel de BBA	
	Fréquence	%	Fréquence	%
Réponse par : Oui	06	30%	08	40%
Réponse par : Non	14	70%	12	60%
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>

**Source :** Elaboré par nous même à partir des données de l'enquête de terrain 2021/2022.

Notons d'une part, sur la totalité des entreprises enquêtées, il n'y a que six entreprises (soit 30 %) qui déclarent avoir une relation avec l'université de BBA (convention), et huit (soit 40 %) ont une relation avec le centre de formation professionnelle de BBA.

Pour le peu d'entreprises qui déclarent avoir des relations avec ces deux acteurs locaux, elles se trouvent réduites à de simples relations de stages pratiques, plus ou moins de recrutement, de sponsoring de séminaires. Mais les relations avec les laboratoires de recherches universitaires dans le cadre de développement de projets de recherche en communs (nouveau procédés, nouveaux produits, etc.) sont totalement absentes. Les entreprises enquêtées ne disposent pas de service dédié à la recherche et développement. Elles se trouvent en dépendance totale du marché international par l'importation même de la technologie.

Ainsi, la relation des entreprises locales semble être plus développées avec la formation professionnelle notamment par les contrats d'insertion professionnelle des jeunes apprenants qu'avec l'université. Ce constat est motivé autant par le manque d'adéquation formation universitaire-emploi que par le souci d'insertion professionnelle et de l'employabilité facile des stagiaires professionnels par rapport aux étudiants universitaires ayant reçu des formations purement académiques.

Cette situation de déconnexion s'explique par de multiples facteurs selon les entretiens effectués par : l'absence de budget réservé par les entreprises enquêtées à la recherche et développement, la dépendance accrue auprès du marché international en intrant notamment pour certaines industries (l'électronique et l'électroménager, l'industrie chimique), les lourdeurs administratives, problèmes de crédibilité exprimés par les entrepreneurs enquêtés et le caractère très récent du centre universitaire de la région fait que le recours à ses services demeure très peu développé et parfois ignorés même par certaines entreprises locales.

## **5. Conclusion**

La mise en place des pôles de compétitivité, comme cela a été démontré, ne peut émaner de la seule volonté de l'Etat et ses collectivités publiques, mais suppose l'implication de plusieurs autres acteurs ; économiques, institutionnels, de recherche et de formation.

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

En conséquence, compte tenu de l'environnement socio-économique algérien (les entrepreneurs) et de la situation qui caractérisent les agglomérations industrielles spontanément formées en Algérie (exemple de celle de BBA), une démarche réfléchie s'impose aux pouvoirs publics afin d'asseoir une politique visant à bâtir un tissu économique dense, cohérent et intégré.

En effet, après avoir examiné l'agglomération industrielle de BBA, nous avons constaté que le développement et la dynamique territoriale de cette région, perçue en termes de dynamique relationnelle des entreprises locales et avec les autres acteurs du territoire, est très faible pour ne pas dire inexistante. A ce propos, nous avons relevé l'absence d'initiative de création de réseaux de coopération chez les entrepreneurs enquêtés, et ce, malgré leur proximité géographique.

Vouloir lancer des pôles de compétitivité dans une agglomération d'entreprises ne présentant aucune tradition de coopération et d'ouverture des acteurs locaux sur leur milieu d'insertion serait, à notre sens, illusoire. A cet effet, avant de passer à la mise en œuvre d'un pôle de compétitivité, il serait indispensable de faire un diagnostic territorial sur l'ensemble des acteurs locaux et adopter une démarche basée sur l'adaptation des modes existants ailleurs au contexte local et national.

Compte tenu des constats auxquels nous sommes arrivés dans notre enquête de terrain sur le territoire de BBA, dans le cadre d'un projet de territoire, il y a lieu d'entreprendre une démarche réfléchie basée sur notamment :

- Avant tout, de remédier aux lacunes constatées pour l'agglomération en question et ce, en recherchant plutôt la complémentarité des entreprises du tissu industriel afin d'enclencher une dynamique réticulaire. En effet, les dysfonctionnements et l'incompatibilité mis en évidence lors de l'enquête, l'absence de traditions en matière de coopération comme conditions préalable, rendent difficile le démarrage de telle politique afin d'enclencher une dynamique technopolitaine.

La coopération et la mise en réseau des entreprises locales avec les autres acteurs autour d'un projet commun constituent une réponse positive, afin de leur permettre d'atteindre une masse critique et la réussite du pôle.

- Il faut développer l'esprit cluster/pôle en sensibilisant les entreprises locales. Toutes les expériences vécues de par le monde en matière de politique des pôles, témoignent sur l'idée qu'il ne s'agit pas simplement de regrouper différents acteurs sur un territoire mais de les faire coopérer autour de projet de développement commun et l'intérêt que revêt le fait de travailler ensemble en inculquant l'esprit cluster.
- Les grandes entreprises et les PME travaillent ensemble et coopèrent avec les institutions de recherche et formation, les collectivités territoriales doivent se mettre au service de ces acteurs afin de mener à bien des projets de développement.

## 6. Liste Bibliographique

- André Marcon M., (2008). Les pôles de compétitivité : Faire converger performance et dynamique territoriale », *avis et rapport du conseil économique et social, N°24*
- Amarouche A., (2004). Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie - Essai sur les limites d'un système d'économie à base de rente. *Thèse de Doctorat l'université de Lyon II.*
- Boubakour F., (2012). Algérie : Clusters et pôles de compétitivité - Rôle de l'université en matière d'innovation et développement territorial », 15 Février 2012 in *In* <http://fr.allafrica.com/stories/201202160490.html?page=2>
- Courlet C et Pecqueur B (2015). Peut-on parler d'une expérience marshallienne en matière de politique d'appui à l'innovation en France ? L'exemple des pôles de compétitivité. OpenEdition Press, 2015.
- De Bernis G., (1971). Les Industries industrialisantes et les options algériennes. Ed. Tiers-Monde, n° 47, juillet-septembre.
- Edouard, S., Voisin, C., Ben Mahmoud-Jouini, S., Claret, N. et Geindre, S. (2004). Une approche managériale de l'Organisation-Réseau", Introduction générale in Voisin, C., Ben Mahmoud-Jouini, S. et Edouard, S., Les réseaux : dimensions stratégiques et organisationnelles, Coll. Recherche en Gestion, Editions Economica, Paris, p.7-24.

## **Pôles de compétitivité en Algérie : quelles perspectives du territoire industriel de Bordj Bou Arreridj**

---

- Ehlinger et al., (2007). Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ? *Revue française de gestion*, 2007/1 no 170, p. 155-171.
- Froehlicher TH, Barès F (2014). Pôles de compétitivité et clusters, vers des écosystèmes de croissance ? *Entreprendre et innover*. Editions De Boeck Supérieur. 2014/4 (N°23), pp 45-58.
- Gnier. CF Ch. (2014) « les politiques industrielles de l'Algérie contemporaines, le développement en faillite », mémoire de 4<sup>ème</sup> année, affaires internationales sous la direction de Addi, L. IEP de Lyon 2008/2009. P77. In M. Ouchichi, *Les fondements politiques de l'économie rentière en Algérie*. Editions DECLIC, Bejaia, mai 2014. P 263.
- Ouchichi M., (2011). « L'obstacle politique aux réformes économiques en Algérie ». *Thèse de Doctorat Université Lumière Lyon2*.
- Pesqueux, Y. (2004), "Un "modèle" de l'organisation réseau ?", Chap.1 in Voisin, C., Ben Mahmoud-Jouini, S. et Edouard, S., *Les réseaux : dimensions stratégiques et organisationnelles*, Coll. Recherche en Gestion, Editions Economica, Paris, p.27-43
- Perroux P., (1969). « L'Économie du XX Ième siècle », OPU, Alger.
- Taleb H., 2012. « Ouverture économique et dynamique entrepreneuriale : Essai de modélisation des déterminants territoriaux de la création d'entreprises dans la wilaya de Béjaia ». *Thèse de Doctorat. Université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou*.
- Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025), *document de synthèse, Février 2008*
- Marshall, A., (1906), « Principes d'économie politique », (1890), livres IV, trad. franc. F. Sauvaire-Jourdan, (1906)
- Ministère de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme /Algérie (MATET), « Les Pôles de Compétitivité en Algérie : Problématique et Démarche » in Colloque internationale Territoire métropolitains innovant : Technopoles et pôle de compétitivité – Tunis Juin 2007.
- Verlaque A. (2008), « Les pôles de compétitivité : une forme organisationnelle à plusieurs niveaux », Actes de la XVIIème Conférence de l'AIMS, 28-31 Mai 2008, Nice, 25 pages  
<http://www.competitivite.gouv.fr/>.

### **Texte de loi**

- Loi n°63-277 du 26 juillet 1963 Portant code d'investissement

- Ordonnance n°66-284 du 15 septembre 1966 portant code des investissements
- La loi n°88-25 du 12 juillet 1988 relative à l'orientation des investissements économiques privés nationaux.
- Décret 93-12 du 05/10/1993 portant le code des investissements 1993
- La loi n° 01-18 de la 12/12/2001 relative à l'orientation et la promotion de la PME